



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor



BRÈVES ÉCONOMIQUES DES PAYS-BAS

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE LA HAYE

N° 24 – Mai 2023

En bref

12 800 permis de construire ont été délivrés au T1 2023, soit un repli de -28% en glissement annuel (g.a). Cette performance la plus faible depuis le T2 2016 menace l'atteinte de l'objectif du gouvernement de construire 900 000 logements neufs d'ici 2030.

Sommaire

Macroéconomie

1. Conjoncture macro-économique
2. La « voorjaarsnota » signe le retour de réductions budgétaires
3. La ministre des finances veut garantir l'accès aux espèces
4. La stabilité financière ne préoccupe pas la Banque Centrale néerlandaise
5. La réforme des fonds de pension votée par le Sénat
6. Faute de position commune, le gouvernement tempore sur le Mercosur

Politiques sectorielles

1. Rachats d'élevages néerlandais autorisés par la Commission européenne
2. Nouveaux financements de Tennet
3. Le nombre de boutiques en ligne dépasse celui de boutiques physiques
4. 120 mesures pour la transition écologique des Pays-Bas
5. Le trafic aérien néerlandais atteint pour la 1^{ère} fois son niveau pré-pandémie
6. Techleap reconduit avec un budget réduit
7. Mise en route du train de nuit Amsterdam-Berlin

Recrutement - Le SER de La Haye recrute un attaché « Industrie et innovation »

LE CHIFFRE À RETENIR

-28%

De permis de construire délivrés en moins au T1 2023 en g.a.

Macroéconomie

1.- Conjoncture macro-économique

Croissance

L'économie néerlandaise s'est contractée au T1 2023 de -0.7% en g.t. (bureau néerlandais de statistiques, CBS), soit une performance bien en-deçà de la moyenne UE (+0,3% en g.t.). La contraction serait principalement imputable à la détérioration du solde commercial, les exportations ayant diminué (-1,8% en g.t.) plus rapidement que les importations (-1,3% en g.t.).

En g.a. le PIB a revanche au T1 2023 progressé de +1,9%, soutenu par les investissements des entreprises et la consommation des ménages et de l'Etat, qui au T1 2022 avaient été fortement freinés par le confinement l'économie (total jusqu'au 25 janvier et partiel affectant le secteur Horeca et des loisirs jusqu'au 25 fév.).

Dans plus de la moitié des industries, la valeur ajoutée (la différence entre la production et la consommation d'énergie, de matériaux et de services) a diminué au T1 2023 en g.t. La baisse la plus marquée a été enregistrée dans l'extraction minière (-28,5% en g.t.), en raison d'une moindre extraction de gaz naturel. La diminution du côté du secteur du commerce, de la restauration, du transport et de l'entreposage (-1,1% en g.t.), a pesé le plus lourdement sur la croissance. Le secteur de la construction se distingue (+2,4 % en g.t.) par la contribution la plus significative au développement économique.

Confiance

La confiance des ménages est en mai restée à un niveau très bas, l'indicateur de confiance s'établissant à -38 (contre -37 en avril). Malgré une propension à l'achat légèrement moins négative (-28 contre -30 en avril), l'évaluation du climat et contexte économiques s'est en revanche détériorée (-53 contre -48 en avril). L'indicateur se trouve bien en-deçà de la

moyenne de ces 20 dernières années (-10), mais au-dessus de son record (-59) enregistré en octobre 2022.

La confiance des entrepreneurs évolue positivement au T2 2023 (7,5 contre 6,4 au T1), mais elle est marquée par des disparités entre secteurs. Si le secteur de la construction se distingue par un solide niveau de confiance (indicateur de confiance à 16) et l'Horeca par la progression trimestrielle la plus forte (+8,3 points à 11,5 au T2 2023). En revanche, l'indicateur de confiance de l'industrie a reculé de -3,0 en avril à 2,1 en mai en raison d'une dynamique de commandes moindres, la production escomptée les 3 prochains mois et l'évolution des stocks. La variation la plus importante affecte le secteur du transport où l'indicateur de confiance s'est écroulé à -3,4 au T2 2023 (contre 3,5 au T1).

2.- La "voorjaarsnota" signe le retour de réductions budgétaires

Le 27 avril le gouvernement a publié la « Voorjaarsnota » qui accompagne les lois budgétaires rectificatives pour l'année en cours. **En raison de l'augmentation significative des dépenses et d'une dégradation de la trajectoire budgétaire par rapport aux prévisions intégrée dans le PLF 2023, la coalition a été contrainte de réduire les dépenses afin de limiter le déficit.**

Les dépenses ont augmenté pour faire face à des crises intérieures et extérieures, notamment (i) l'indemnisation et la compensation de la dette d'honneur contractée envers la province de Groningue après des années d'exploitation de gisements gaziers (+16Md€ sur 30 ans), (ii) les répercussions financières liées à la guerre en Ukraine (+9,2Md€ sur 2023-2028), (iii) l'accueil de réfugiés (+5,2Md€ sur 2023-2026), (iv) le financement des mesures de lutte contre le renchérissement de l'énergie (+10,1Md€) et (v) le surcoût induit par le relèvement des taux d'intérêts (+2,5Md€ par an, montant à +7,4Md€ structurellement à partir de 2028).

D'après le Premier Ministre Mark Rutte, la « fin de l'époque de l'argent gratuit » contraint le

gouvernement à ne plus financer les dépenses imprévues en empruntant sur les marchés comme pendant la crise sanitaire. La ministre des finances, Mme Kaag, a alors décidé de répartir l'effort des réductions budgétaires auprès de tous les ministères, exception faite de la défense (en raison de la guerre en Ukraine). La suppression du budget « STAP », dispositif de formation professionnelle permettant d'augmenter l'employabilité des actifs à l'efficacité décriée (-300M€ à partir de 2024), et le report à 2027 de la quasi-gratuité des services de garde d'enfants (-3,1Md€ sur 2024-28) constituent les propositions de coupe les plus significatives.

A l'aune de ces ajustements, le déficit devrait s'élever à -2,6% du PIB (solde EMU à -3,3%) en 2023, pour ensuite atteindre -3,0% en 2024 et 2025. La « Voorjaarsnota » anticipe qu'il faudra attendre 2027 pour que le solde EMU passe en-dessous de -3,0%. Sans changements de politiques, la dette publique devrait rester contenue à 55,6% du PIB en 2028 contre 49,2% en 2023.

3.- La ministre des finances veut garantir l'accès aux espèces

Le 31 mai, la ministre des finances Kaag a annoncé vouloir prendre des mesures afin de garantir l'accès aux espèces, sans directement régler leur acceptation. Les transactions en espèces ont rapidement perdu des parts de marché dans les paiements aux Pays-Bas. En effet, en 2013, les néerlandais effectuaient 3,8Md de transactions en espèces contre 2,7Md par carte bancaire, alors qu'en 2022, les espèces ne représentent plus que 20,9% des transactions (1,4Md contre 5,27Md par carte). Ce renversement s'explique d'une part par la digitalisation des paiements, et d'autre part par des mesures décourageantes des banques comme l'introduction de frais pour les retraits et la suppression de distributeurs afin d'économiser et réduire les risques de braquages.

Constatant ce recul de l'utilisation des espèces, le secteur bancaire et des paiements avait pris

l'initiative de signer le *Convenant Contant Geld* pour s'assurer de la disponibilité et l'utilisabilité des espèces. La ministre Kaag estime cette initiative volontaire insuffisante pour s'en assurer sur le long terme. **Elle veut alors introduire un cadre légal obligeant les principales banques à fournir une infrastructure de paiements en espèces abordable**, notamment en maintenant une couverture convenable des distributeurs et en supprimant les frais de retrait pour les particuliers. Une proposition de loi est prévue avant la fin de l'année.

Au sujet de l'acceptation des espèces dans les commerces, la ministre attend une proposition de loi de la Commission Européenne. En ce moment le statut de l'argent liquide en tant que monnaie légale n'implique pas son acceptation aux Pays-Bas. Sous la liberté de contrat, les commerçants peuvent déterminer individuellement quels moyens de paiement ils acceptent. La proposition de la commission devrait clarifier (i) la définition de monnaie légale et (ii) la mesure dans laquelle cela implique une obligation d'acceptation.

4.- La stabilité financière ne préoccupe pas la Banque Centrale

Le gouverneur de la Banque Centrale (DNB), Klaas Knot, n'est pas préoccupé concernant la stabilité financière des Pays-Bas : « *malgré les chocs de ces dernières années, l'économie et le secteur financier néerlandais se portent bien* ». Il rappelle toutefois la persistance d'incertitudes pour 2023.

La faible dynamique de croissance pourrait déstabiliser le système financier dans un contexte d'endettement élevé des entreprises et des ménages. Les pressions inflationnistes 2022 (+11,6%), devraient rester soutenues en 2023 (entre +2,9% et +8,5% selon les prévisions) pesant sur le pouvoir d'achat des ménages. Ces derniers, endettés à hauteur de 94% du PIB en 2022, et les entreprises, endettées à hauteur de 121% du PIB, pourraient rencontrer des difficultés de

paiement dans ce contexte d'inflation persistante.

Solide, le secteur financier reste fortement exposé au marché de l'immobilier. En 2022, 92% de l'endettement des ménages est constitué de crédits immobiliers (813 Md€). Après une période de très forte progression des prix immobiliers entre 2021 et printemps 2022, la dynamique a ralenti courant 2022, puis accusé un premier repli de -0,8% en fév. 2023, poursuivi en avril (-4,4%).

Les tensions géopolitiques mondiales pèsent sur la stabilité financière. Le conflit RU-UA pèse sur les banques en raison de leur exposition directe aux secteurs énergivores, estimée à 10-15% des prêts totaux aux entreprises (S1 2022) voire à 40% en incluant les effets de second tour affectant l'agriculture et le secteur manufacturier. L'accroissement des tensions commerciales sino-américaines fragilisent également les marchés financiers. De manière générale, ces tensions favorisent la fragmentation économique internationale susceptible d'affecter significativement une petite économie ouverte comme les Pays-Bas.

L'ensemble des incertitudes perturbent les marchés financiers. Le taux de rendement des obligations d'Etat à 10 ans encore à 0% en janv. 2022, a culminé à 3,1% déb. mars 2023 (2,8% à la mi-avril) sous l'effet du resserrement de la politique monétaire de la BCE. Volatiles, les marchés financiers sont restés résilients, mais une correction soudaine des attentes pourrait conduire à d'importants mouvements financiers générateurs d'instabilité.

Toutefois, le risque de défaut des ménages est limité par (i) la solidité du marché du travail (taux de chômage à 3,9% en 2023 selon le CPB) et **(ii) un taux d'épargne toujours en progression** (+6,1% en 2021 et +6,2% en 2022). Fin 2021, la moitié des prêts étaient à taux fixe sur au moins 10 ans

limitant les risques d'intérêts. Cette part tombe à 31% en mars 2023, faisant progresser ce risque, en notant que 40% sont à taux variable pendant une durée de 5 à 10 ans.

Les institutions financières apparaissent robustes. (i) Les banques sont solidement capitalisées et disposent de niveaux significatifs de liquidités. Un stress test réalisé par la DNB en 2022 a attesté de la bonne résilience du système bancaire dans un scénario macroéconomique plus défavorable que les prévisions actuelles. (ii) Les assurances disposent d'un bon niveau de solvabilité. Les stress tests réalisés fin 2021 par le régulateur (EIOPA) avec *scenario* adverse sur les fonds propres et la liquidité ont confirmé la solidité du secteur malgré la crise sanitaire. (iii) La situation financière des fonds de pension s'est améliorée. Après une décennie de ratio de couverture (funding ratio)¹ inférieur au seuil de 110%, minimum en-deçà duquel aucune revalorisation des rentes versées n'est autorisée, celui-ci a été dépassé en déc. 2021 (114%), avant d'atteindre 126% en oct. 2022 (116% en mars 2023). La progression du ratio a donc autorisé la revalorisation des rentes mensuelles versées aux cotisants.

5.- Réforme des fonds de pension votée par le Sénat

La **réforme des fonds de pension**, *Wet toekomst pensioenen*, votée par la Chambre basse le 22 décembre 2022, a été votée par le Sénat le 30 mai 2023 après d'intenses débats sur la constitutionnalité de la réforme. Cette réforme prévoit principalement la gestion individuelle des actifs et non plus collective, et le passage à un système à cotisations définies et non plus à prestation définies (Cf. Brève de janvier 2023). 46 sénateurs appartenant aux partis de la coalition (VVD, CDA, D66, CU) et aux partis d'opposition PvdA (travailleuse), Groenlinks

¹ Le taux de couverture représente le ratio de la valeur actualisée de l'ensemble des actifs d'un fonds de pension sur l'ensemble de ses obligations de pension (les droits à la pension de tous les participants au fonds).

(gauche verte) et SGP (droite protestante), ont voté favorablement. A l'inverse, 27 membres issus des partis SP (parti socialiste), PVV (extrême droite), PVdD (parti pour les animaux), 50Plus (parti défendant les plus de 50 ans), OSF (groupe sénatorial indépendant), et des différents groupes issus de la scission du parti d'extrême droite Forum pour la démocratie (FvD), ont voté contre.

La loi entrera en vigueur le **1^{er} juillet 2023**, puis les fonds auront **jusqu'au 1^{er} janvier 2028** pour transiter vers le nouveau système (initialement fixé à 2027).

6.- Faute de position commune, le gouvernement temporise sur le Mercosur

En réponse aux **motions parlementaires déposées** – puis votées – par l'opposition (7 et 8 mars 2023), avec le soutien du parti cadet de la coalition de gouvernement qui enjoignaient le gouvernement à (i) demander le retrait du volet agricole des négociations relatives à l'ALE et à (ii) exiger que le texte ne soit pas scindé (politique / commercial), le gouvernement, par la voix de Mme Schreinemacher (Ministre pour le commerce extérieur) a fait savoir qu'il défendra « un accord d'association intégral », s'opposant de fait à une éventuelle scission.

Cette annonce (mi-avril) constitue un **revirement significatif**, la Ministre estimant en revanche fin mai lors d'un débat à la Chambre basse inenvisageable le retrait du volet agricole des négociations, faute de soutien de cette option par les pays du Mercosur. Elle a alerté les parlementaires sur la potentielle perte d'influence de La Haye dans ces négociations que pourrait induire le maintien de cette position « radicale », et dont elle serait de fait exclue.

Dans le détail, le gouvernement a répété depuis fin avril qu'aucune position officielle ne sera arrêtée avant l'analyse des documents finaux soumis au Conseil par la Commission, renouvelant son engagement à associer la Chambre basse dans l'élaboration de ladite

position qui reposera sur une analyse « avantages-inconvénients » de la proposition. Faute de mandat et position claire sur le sujet qui divise la coalition, les négociations relatives au Mercosur n'ont été que marginalement évoquées lors de la récente visite du PM Rutte au Brésil (8-10 mai).

Politiques sectorielles

1.- Rachats d'élevages néerlandais autorisés par la Commission européenne

La Commissaire à la Concurrence de la Commission européenne Margrethe Vestager a validé le 2 mai 2023 les **deux dispositifs proposés par le gouvernement néerlandais destinés à financer le rachat d'élevages bovins** (LBV et LBV+) dans le cadre de sa politique de résorption des dépôts de composés azotés dans les espaces naturels protégés. Selon la Commissaire, ces subventions directes sont compatibles avec les règles applicables en matière d'aides d'État en raison de leurs effets positifs sur l'environnement (réduction des émissions d'azote) qui l'emportent sur la distorsion du marché. Ainsi, les Pays-Bas peuvent compenser à hauteur de **1,47 Md€** (500M€ pour LBV, 975M€ pour LBV+) les pertes infligées aux éleveurs qui ont accepté de fermer volontairement leurs élevages dans les zones Natura 2000 (espaces naturels protégés au titre des directives Oiseaux et Habitats).

Le dispositif prendra la forme de **subventions directes** compensant jusqu'à 100% des pertes subies par les agriculteurs qui décident de fermer leur élevage. *Via* le régime LBV+, les agriculteurs concernés pourront percevoir **jusqu'à 120% de la valeur de leur exploitation**. Pour pouvoir bénéficier de ces aides, les agriculteurs devront garantir que la fermeture de leur capacité de production est définitive. **Ils devront également**

garantir ne pas démarrer la même activité d'élevage ailleurs aux Pays-Bas ou dans l'UE.

Cela vise à atteindre les objectifs du gouvernement de réduction des émissions d'azote de 50% d'ici 2030 et, par là même, de la « crise de l'azote », caractérisée par une paralysie des permis de construire et autres autorisations environnementales aux Pays-Bas.

2.- Nouveaux financements de Tennet

L'opérateur de réseau électrique néerlandais Tennet a attribué des marchés d'un montant total de **5,5 Md€** pour la construction d'ici 2031 de **dix câbles haute tension** (total : 7 000 km), qui relieront les parcs éoliens offshore néerlandais et allemands au continent. À l'est de l'Allemagne, une infrastructure complémentaire est également prévue à l'intérieur des terres.

Ces mesures confirment la dynamique amorcée avec la signature fin mars de contrats d'un montant de 23 Md€ pour connecter des parcs éoliens offshore à onze plateformes en mer. Pour la suite, Tennet ambitionne dans les années à venir de **créer un réseau de connexions avec d'autres pays de la Mer du Nord**, reliant les parcs éoliens *offshore* au continent *via* des « îlots énergétiques ».

3.- Le nombre de boutiques en ligne dépasse celui de boutiques physiques

Depuis janvier 2023, **le nombre de magasins en ligne est pour la 1^{ère} fois supérieur à celui des magasins physiques**. Selon l'office de statistique CBS, le nombre de magasins physiques est tombé à 82 124 (-1,9%), contre 84 103 pour les magasins en ligne (+4,1%). Bien que le chiffre d'affaires des magasins en ligne ait triplé entre 2015 et 2022, le chiffre d'affaires des magasins physiques reste plus important (132 Md vs. 32 Md€ en 2020).

La **crise sanitaire** a largement contribué à la forte croissance des magasins en ligne, dont le nombre s'est depuis stabilisé. À noter que les magasins de vêtements représentent 16% du total des boutiques en ligne, soit le pourcentage le plus élevé.

4.- 120 mesures pour la transition écologique des Pays-Bas

Le Ministre pour l'Énergie et le Climat Rob Jetten a annoncé le 26 avril 2023 un ensemble de **120 mesures supplémentaires**, nécessaires selon lui pour atteindre les objectifs climatiques de l'accord de coalition en 2030 (soit une réduction de 60% des émissions de GES par rapport à 1990).

Ces nouvelles mesures annoncées concernent 6 domaines : **électricité, industrie et économie circulaire, mobilité, agriculture et utilisation des sols, environnement bâti et des mesures transversales**. Seront encouragées (i) les techniques innovantes, telles que l'hydrogène (avec un budget dédié de 7,5 Md), la méthanisation et la géothermie ; (ii) les « infrastructures énergétiques » (construction de réseaux de chaleur, de réseaux d'hydrogène, de réseaux électriques et d'infrastructures de recharge).

Pour le volet **électricité**, l'objectif est de disposer, dès 2035, d'une production d'électricité décarbonée. À la suite du **Nouveau programme pour l'industrie** (NPVI) lancé en mars 2023, 3 Md€ vont être investis dans des accords sur mesure avec **l'industrie** sous la forme de subventions accordées aux grands émetteurs. Concernant les **bâtiments**, les logements dont l'étiquette énergétique est mauvaise (E, F ou G) ne pourront plus être loués après 2029. Dans le secteur de la **mobilité**, l'accent est mis sur l'incitation à l'électromobilité, avec des subventions mises en place dès 2025 pour l'achat de VE d'occasion (financées par l'augmentation de 200€ de la taxe sur les véhicules). **De nombreuses incertitudes persistent pour l'agriculture, volet qui va largement dépendre du futur accord agricole,**

peinant à émerger faute d'accord entre les parties.

5.- Le trafic aérien néerlandais atteint pour la 1^{ère} fois son niveau pré-pandémie

Au T1 2023, le nombre de passagers transitant par les aéroports néerlandais a atteint pour la première fois le **niveau d'avant la crise Covid (soit fin 2019)**. Au cours du T1 2023, **14,1 millions de passagers** ont voyagé à destination et en provenance de l'étranger *via* les aéroports de Schiphol, d'Eindhoven, de Rotterdam La Haye et de Maastricht Aix-la-Chapelle, représentant une **augmentation de 40% par rapport au T1 2022**.

Sur les 14,1 millions de passagers, **12,3 millions ont voyagé *via* Schiphol au T1 2023**. Il s'agit d'une augmentation de 38% par rapport au T1 2022, mais d'une diminution de 21% par rapport au T1 2019. Les autres aéroports précédemment cités ont tous enregistré une hausse du nombre de passagers par rapport au T1 2019 (respectivement +7%, +28% et +50%).

6.- Techleap reconduit avec un budget réduit

Le gouvernement a prolongé pour la **période 2023-2026** le programme d'incitation pour un climat favorable aux *startups* et *scale-ups techs* aux Pays-Bas, **Techleap.nl**, créé en 2015. La Ministre de l'Économie et du Climat Micky Adriaansens a ainsi annoncé allouer 15M€ à l'organisation. Il s'agit d'une diminution de 20M€ de budget (35M€ étaient alloués sur la période 2015-2019).

Pour la Ministre, les enjeux principaux seront **(i)** d'encourager au-delà du financement public le financement privé (par exemple le capital-risque), **(ii)** d'attirer davantage d'entreprises de la *deep tech* et **(iii)** de faciliter le passage de *startup* à *scale-up*. Avec 10 000 startups et 135 000 emplois technologiques, les Pays-Bas sont désormais classés, en ce qui concerne le climat

des *startups*, au 14^{ème} rang mondial, au **1^{er} rang de l'Union européenne** et au 2^{ème} rang européen, derrière Londres.

7.- Mise en route du train de nuit Amsterdam-Berlin

Le premier **train de nuit** reliant Berlin à Bruxelles en passant par Amsterdam, développé par la *startup* néerlandaise *European Sleeper*, a fonctionné avec **succès** le 25/05/2023. **European Sleeper** avait été désignée par la Commission européenne comme l'un des dix pilotes pour le développement du trafic ferroviaire international, en alternative aux vols court-courrier. Si la première a été une réussite, elle a eu lieu avec **un an de retard** du fait de difficultés multiples (contraintes du calendrier international, rénovation d'anciennes voitures, etc.).

Recrutement

Le SER de La Haye recrute un attaché « Industrie et innovation »

Le Service économique régional de l'Ambassade de France à La Haye a publié une [offre d'emploi](#) sur son site Internet. Si les secteurs de l'Industrie et de l'Innovation vous intéressent, si vous avez une bonne maîtrise du français et du néerlandais et si vous êtes intrigués par l'activité de l'Ambassade, alors ce poste est pour vous. Candidatures jusqu'au 14 juillet. Contrat de droit local.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international